

Règles générales à suivre pour les structures dentaires sanitaires et de libre pratique

La stratégie de réponse mise en œuvre au niveau national par le gouvernement vise à freiner l'introduction et la propagation du virus sur l'ensemble du territoire¹.

Pour se faire, nous vous invitons à respecter strictement les précautions standards relatives aux mesures d'hygiène de base à appliquer par tous les médecins dentistes et leurs assistant(e)s, en période de crise sanitaire, en respectant la réglementation en vigueur.

Il est strictement demandé de :

1. Respecter et afficher les consignes relatives aux mesures de prévention prises vis-à-vis du coronavirus.
2. Limiter les prises en charge des soins dentaires **aux patients présentant une urgence**.
3. Recevoir la **patientèle urgente sur appel téléphonique** et espacer les rendez-vous afin d'éviter les rassemblements et la contamination dans les salles d'attente. Les patients en attente doivent respecter une distance d'au moins un mètre entre eux.
4. L'**entretien téléphonique avec le patient doit être bien conduit**, afin de détecter ceux qui ont eu des contacts avec des personnes contaminées.
5. Séparer les malades potentiellement sains, des malades suspects.
6. Autoriser au maximum et si **c'est nécessaire** pour les mineurs et les personnes à besoins spécifiques, un seul accompagnant.
7. **Mettre à la disposition** des patients un espace avec de l'eau et du savon liquide ou à défaut un distributeur de gel hydro-alcoolique pour le lavage des mains dès l'entrée dans l'unité dentaire **avant** d'installer le malade dans le box de consultation. Afficher dans cet espace les techniques et le temps nécessaire pour le lavage et/ou la friction des mains.
8. **Désinfecter** la salle d'attente (sols, sièges et poignées de porte) et aérer la salle d'attente **toutes les heures**.
9. **Retirer** de la salle d'attente les revues, les magazines, les jouets, rideaux et les plantes artificielles.
10. Nettoyer régulièrement les sols du cabinet ou de l'unité dentaire sanitaire à l'eau de javel.
11. **Désinfecter le fauteuil dentaire entièrement** entre deux patients (le fauteuil, le crachoir, la pompe à salive, le scialytique, les instruments rotatifs et l'unit en entier, ...).
12. **Stériliser à l'autoclave** le matériel utilisé après chaque malade, **y compris les instruments rotatifs** (turbine et contre angle).

¹ Lors du stade 3 de l'épidémie :

- Le virus circule sur l'ensemble du territoire.
- Tout patient symptomatique (toux + fièvre) est considéré comme un cas de COVID-19 jusqu'à preuve du contraire.
- Les patients suspects ne seront probablement pas tous testés (uniquement les patients à risques et ceux présentant des formes graves).